



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

CLIMATE
PROMISE



CBIT-GSP
CLIMATE TRANSPARENCY



PROGRAMME NATIONAL
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS NATIONAUX SUR L'ELABORATION DU RAPPORT BIENNAL SUR LA TRANSPARENCE (BTR), DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT

Réseau francophone

29 au 31 Juillet 2024, Grand Bassam/Côte d'Ivoire

Moussa DIOP

Coordinateur réseau francophone sur la
transparence climatique
PNUD Climate HUB



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

CLIMATE
PROMISE



CBIT-GSP
CLIMATE TRANSPARENCY



PROGRAMME NATIONAL
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ETF/MPG, Exigences et dispositions et les grandes lignes du premier BTR

- **Partie 1 : Aperçu du Cadre de Transparence Renforcée (ETF)**
- **Partie 2 : Reporting dans le cadre de l'ETF - Aperçu du BTR**

Moussa DIOP

Coordinateur réseau francophone sur la
transparence climatique
PNUD Climate HUB

Partie 1 : Aperçu du Cadre de Transparence Renforcée (ETF)

Objectif de la première partie :

- Donner une vue d'ensemble de l'ETF
- Comprendre l'objectif de l'ETF et de ses MPG.
- Faire connaissance des concepts clés et des principes directeurs de l'ETF.

Accord de Paris - Renforcer l'ambition

Planifier

CDN au titre de l'article 4 de l'accord de Paris
Communications d'adaptation
Communication ex ante sur le financement

Objectif

Objectif de température à long terme (2 °C/1,5 °C); développement résilient au climat et à faibles émissions ; flux financiers compatibles

Revoir

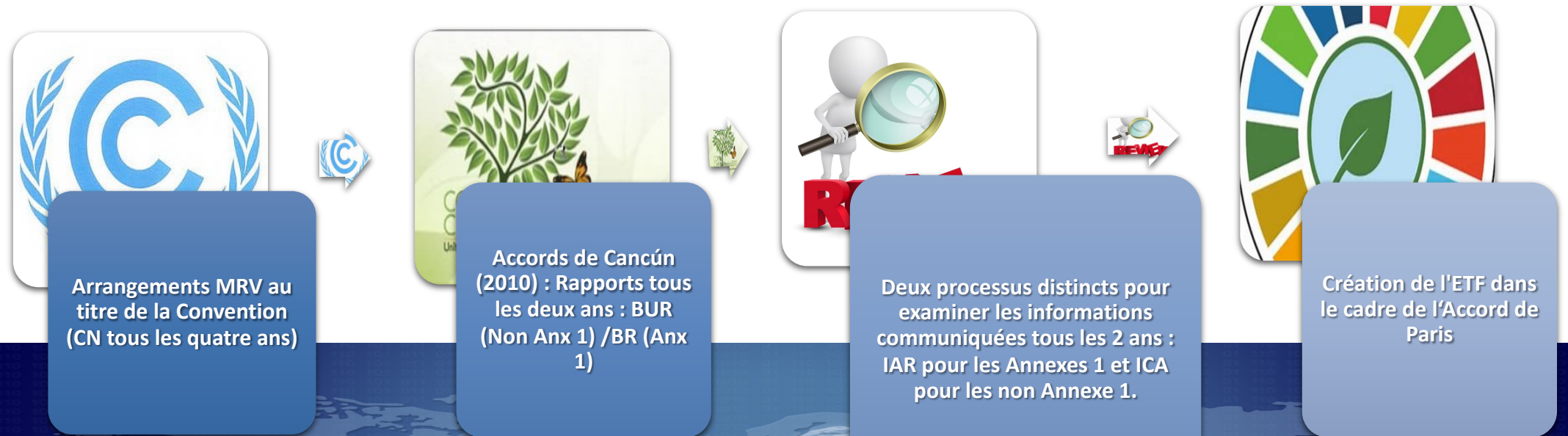
Cadre de Transparence Renforcé
Conformité
Bilan mondial

Mettre en œuvre

Mesures d'atténuation et d'adaptation
Moyens de mise en œuvre

Transparence dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris

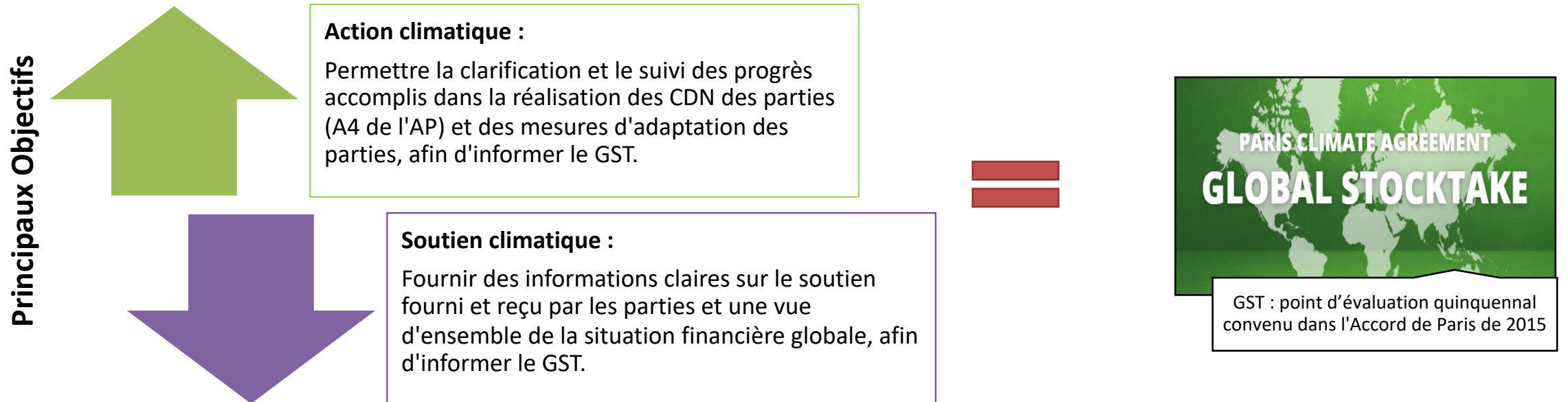
Du MRV à l'ETF



L'accord de Paris et l'ETF

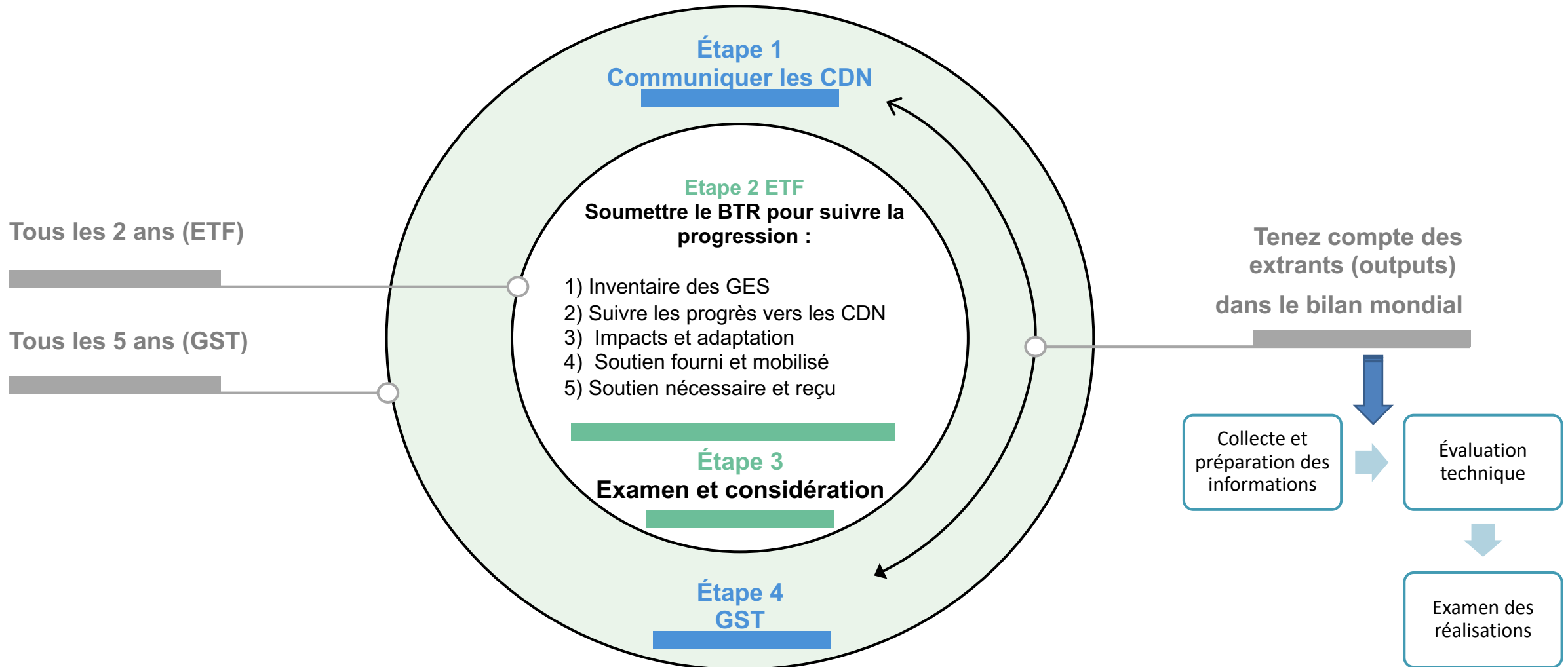
Article 13 de la décision 18/CMA.1 de l'Accord de Paris adopte le Cadre de Transparence Renforcée pour l'action et le soutien

L'ETF est un cadre commun applicable à toutes les Parties, assorti de dispositions de flexibilité spécifiques pour les Parties PED qui en ont besoin compte tenu de leurs capacités de mise en œuvre.

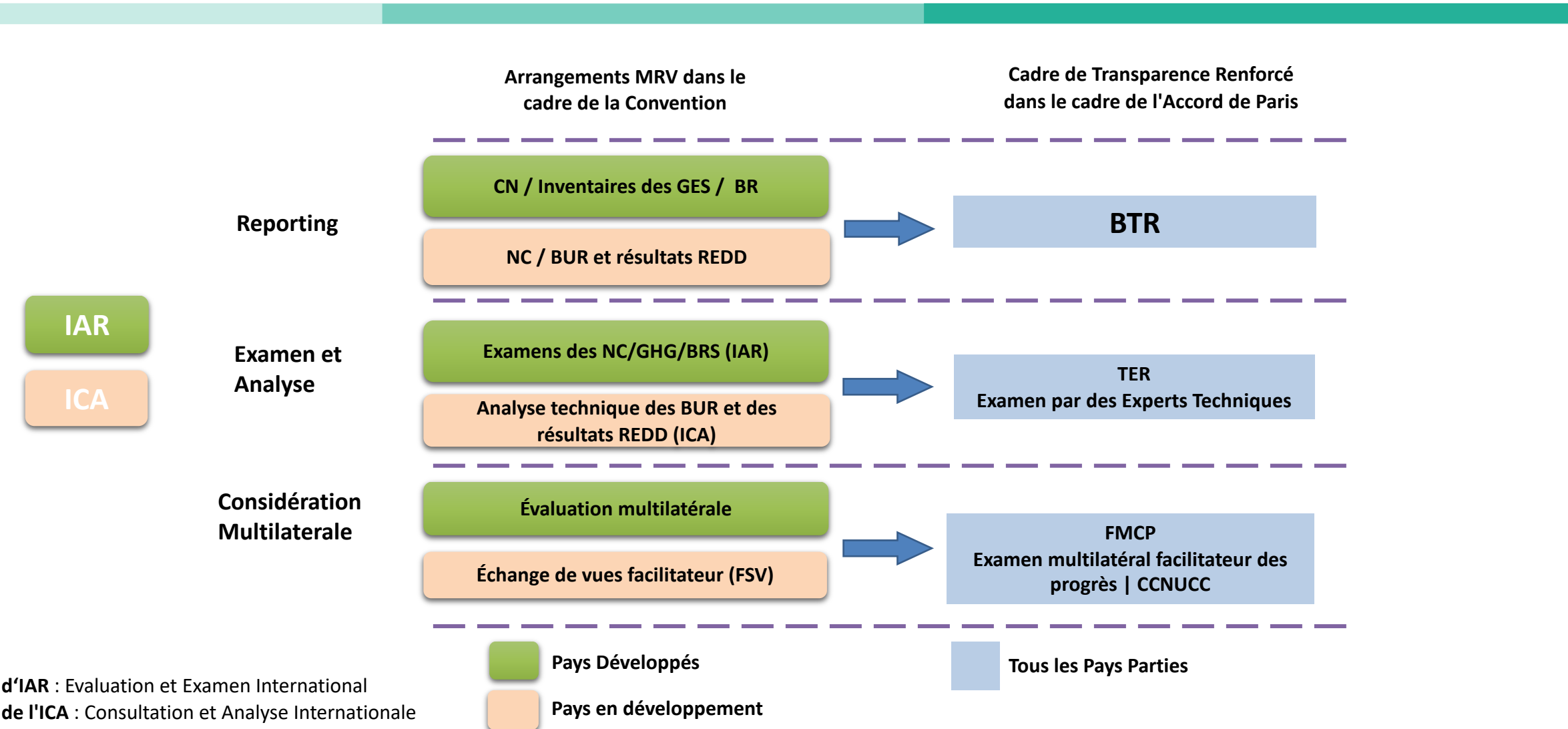


L'article 13 de l'Accord de Paris décrit les principaux éléments de l'ETF, notamment le reporting, le TER et le FMCP.

Accord de Paris – Lien entre les CDN, les ETF et la GST



Différence entre le MRV et l'ETF



Aperçu des principaux éléments de l'ETF dans le cadre de l'Article 13

Reporting

Toutes les parties (devront)

- Rapport national sur l'inventaire des GES [article 13.7 a)]
- Progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN [article 13, paragraphe 7, point b)]

Toutes les parties (peuvent, si nécessaire)

Impact du changement climatique et adaptation (article 13.8)

Pays développés Parties (*devront*) et Parties ayant fourni un appui (*devraient*)

Support mobilisé et fourni aux PED au titre des articles 9, 10 et 11 (art. 13.9)

Pays en développement Parties (*devraient*)

Support nécessaires et reçus au titre des articles 9, 10 et 11 (article 13.10)

Examen par des experts techniques

Toutes les parties (doivent)

Faire l'objet d'un examen technique des informations fournies conformément à l'article 13.7

Pays développés Parties (*devront*) et Parties ayant fourni un appui (*devraient*)

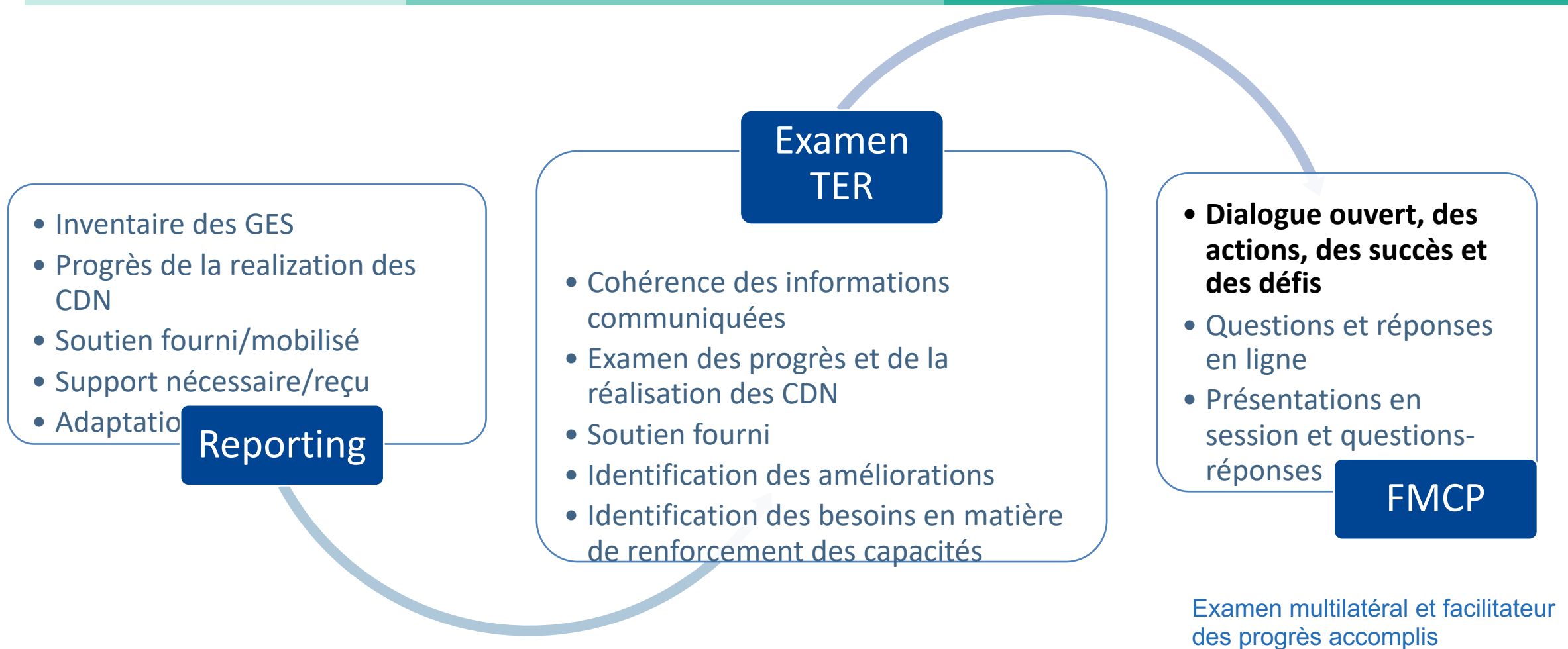
Faire l'objet d'un examen par un expert technique des informations soumises en vertu de l'article 13.9 (article 13.11)

Examen Multilatéral De Facilitation

Toutes les parties (doivent)

Examen multilatéral et facilitateur des progrès réalisés en ce qui concerne les efforts déployés au titre de l'article 9, ainsi que la mise en œuvre et la réalisation respectives de ses CDN (article 13.11)

Architecture de l'ETF



ETF- Les principales orientations /Principes de l'ETF



Principe 1 : Respecter la souveraineté nationale et éviter les charges excessives

- L'ETF doit être mise en œuvre d'une manière facilitatrice, non intrusive et non punitive, dans le respect de la souveraineté nationale des parties. Décision 18/CMA.1, annexe, para.3(a)
- L'ETF vise à éviter d'imposer une charge excessive aux Parties. Décision 18/CMA.1, annexe, para.3(e)

SOVEREIGNTY



Principe 2 : S'appuyer sur les mécanismes de transparence établis par la Convention et les renforcer

Communications nationales (CN)/Rapports biennaux actualisés (BUR) et résultats REDD+



Rapport Biennal sur la
Transparence (BTR)

Analyse technique des BUR et des résultats de REDD+



Examen par des
Experts Techniques
(TER)

Faciliter l'échange de points de vues



Examen multilatéral
facilitateur
des progress FMCP

FMCP: Facilitative Multilateral
Consideration of Progress

Principe 3 : Offrir de la flexibilité aux Parties PED qui en ont besoin

Le PED Partie peut :

- Déterminer s'il souhaite appliquer une disposition de flexibilité disponible relative à une exigence de déclaration particulière.
- Appliquer plusieurs dispositions de flexibilité pour répondre à une contrainte de capacité particulière.

Le PED Partie doit :

- Indiquer clairement la disposition concernée dans le cadre de l'ETF et préciser les contraintes de capacité qui y sont liées.
- Déterminer les délais estimés et les actions d'amélioration, les besoins en RC pour remédier aux contraintes de capacité.

TER

- L'équipe TER ne doit pas examiner les raisons pour lesquelles la Partie a décidé d'appliquer une telle flexibilité ni si elle a la capacité de mettre en œuvre cette disposition sans flexibilité.

Principe 4 : Concepts clés/Promouvoir la transparence, l'exactitude, l'exhaustivité, la cohérence et la comparabilité (TACCC)



Transparence

Fournir des informations claires et objectives, y compris sur les sources, les hypothèses et les méthodologies utilisées.



Précision

Il ne faut ni surestimer ni sous-estimer les informations sur les inv GES , et il faut réduire autant que possible les incertitudes.



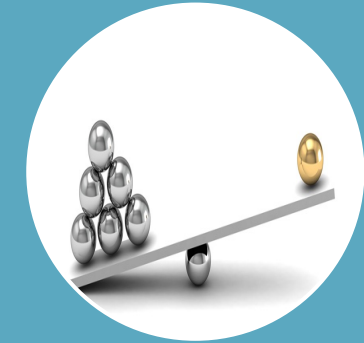
Exhaustivité

Aucun élément ou catégorie obligatoire de reporting dans le contexte de l'Inventaire n'est exclu. Sinon, PED devrait expliquer



Cohérence

L'information ne contredit pas ou n'implique pas de contradictions avec d'autres éléments rapportés



Comparabilité

Les Parties devraient utiliser les méthodes et les formats convenus par la COP et la CMA pour communiquer les informations requises.



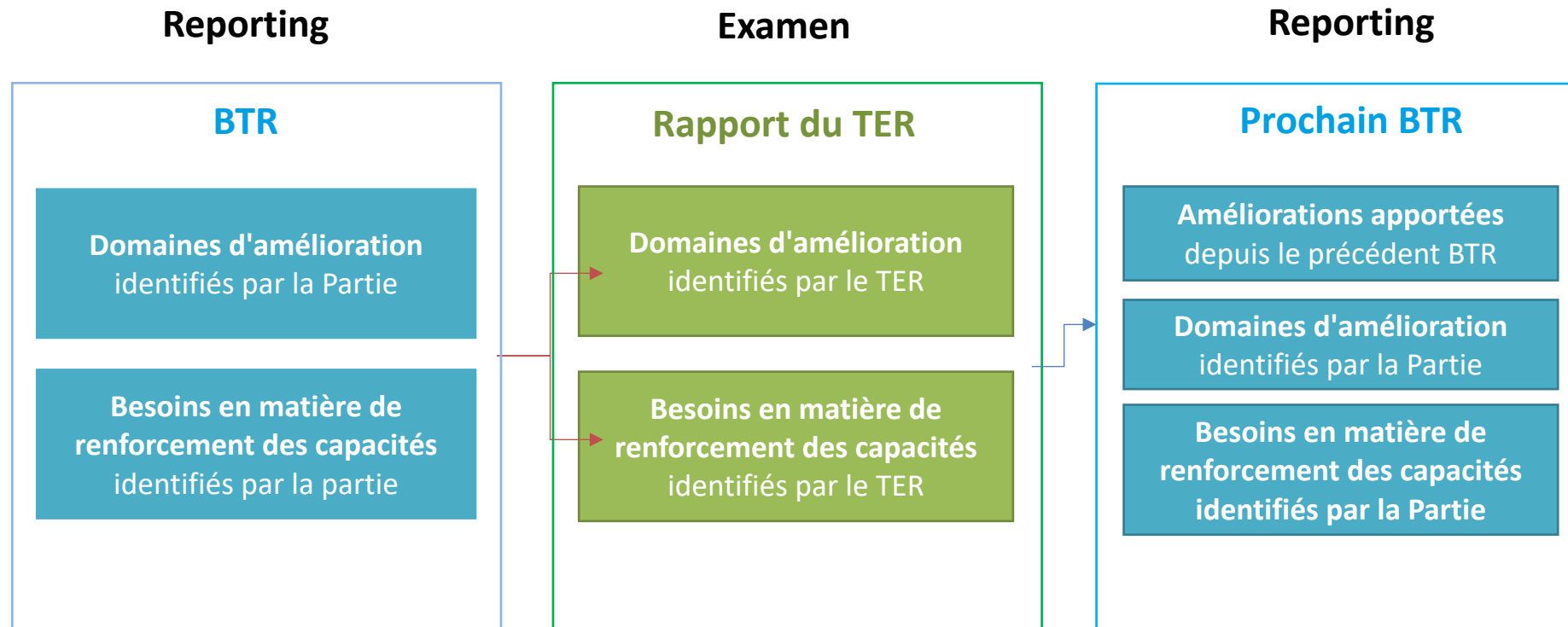
Principe 5 : Éviter le double comptage et garantir l'intégrité environnementale



Exemples :

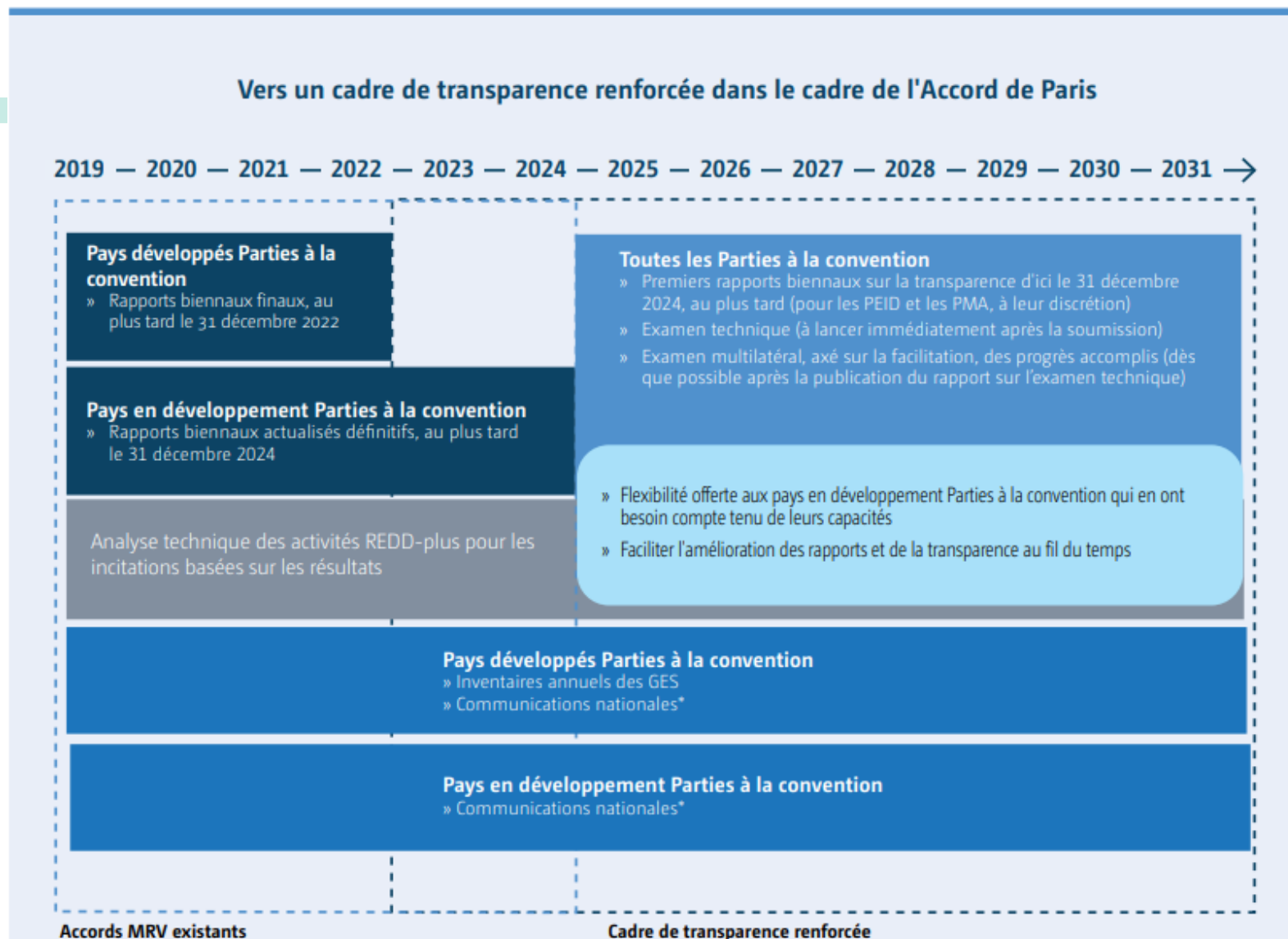
- Approches cooperatives au titre de l'article 6 de l'accord de Paris et rapports sur les ITMOs.
- Rapporter sur les informations sur le soutien fourni et mobilisé.
- Inclure les mêmes émissions ou absorptions de GES dans son inventaire plus d'une fois.

Principe 6 : Faciliter l'amélioration au fil du temps



- ❑ Les Parties doivent maintenir et améliorer la qualité des rapports au fil du temps.
- ❑ Les Parties sont censées recenser et communiquer dans leurs BTR les domaines d'amélioration ainsi que les besoins en matière de renforcement des capacités.

Calendrier de transition du MRV à l'ETF



* Les Parties peuvent soumettre leur communication nationale et leur rapport biennal sur la transparence en un seul rapport

Partie 2 : Reporting dans le cadre de l'ETF - Aperçu du BTR

Cette partie donne une vue d'ensemble de la présentation des rapports dans le cadre de l'ETF, comme indiqué dans les MPG :

- Les obligations de reporting pour les parties à la Convention et à l'Accord de Paris ;
- Le format et le champ d'application du BTR ;
- Les informations à communiquer dans le BTR, y compris l'application des dispositions relatives à la flexibilité ;
- Le reporting électronique (les CRT et les CTF).

Qu'est-ce que le BTR ? / Comment ça se présente?

Le BTR est l'**instrument de reporting de l'ETF**

Formats de rapports BTR

Reporting textuel

6 chapitres + Annexes

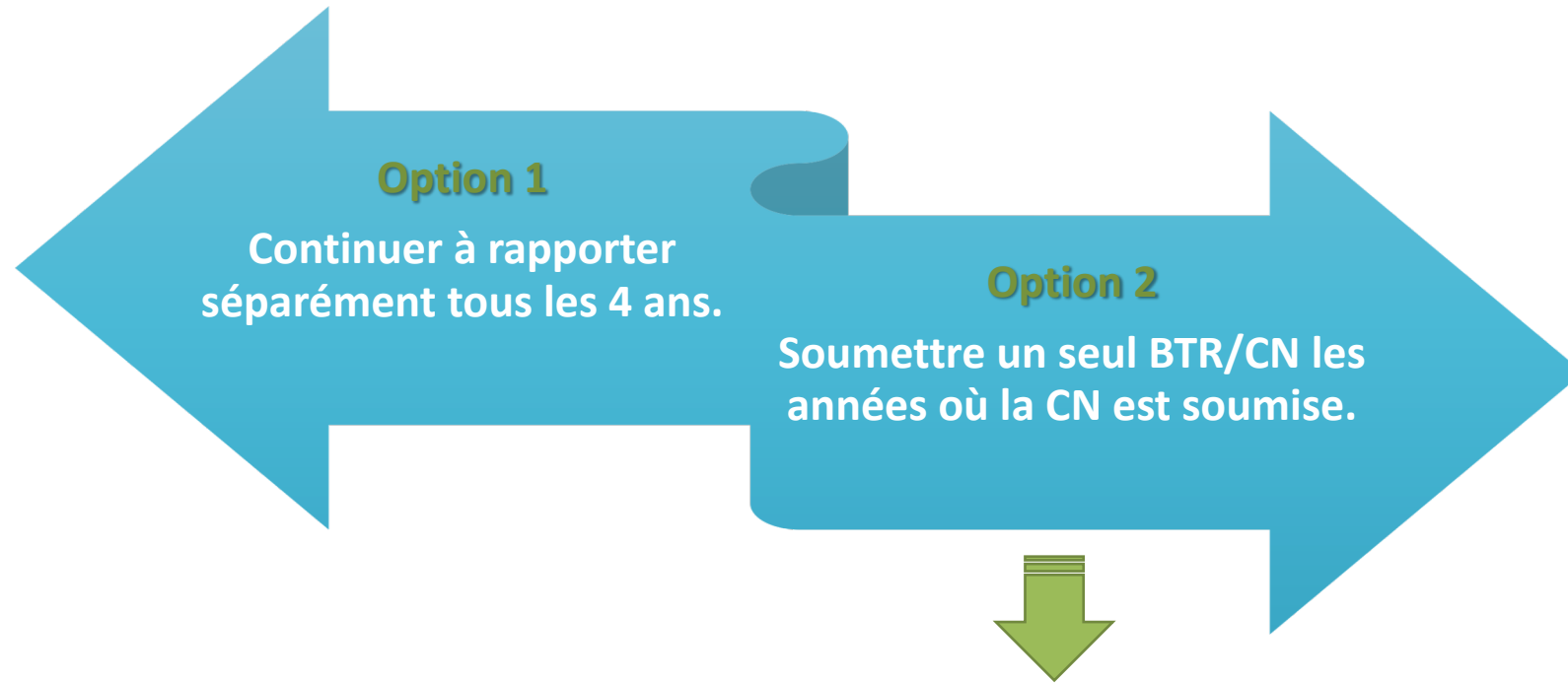
Reporting électronique (annexes)

Informations sur les CRT
concernant les RNI

CTF pour le suivi NDC et le
support

CRT : Tableaux Communs de Reporting
CTF : Formats Communs Tabulaires

Options pour la soumission des Communications Nationales



Inclure un chapitre supplémentaire sur la recherche et les observations systématiques et sur l'éducation, la formation et la sensibilisation du public

Grandes lignes du BTR (décision 5/CMA.3, annexe IV)



BTR

Inventaire national des GES*

Progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN

Impacts du changement climatique et adaptation

Appui financier, transfert de technologies et renforcement des capacités

Informations supplémentaires lorsque les communications nationales et les rapports de pays soumis conjointement

Flexibilité

Amélioration du reporting

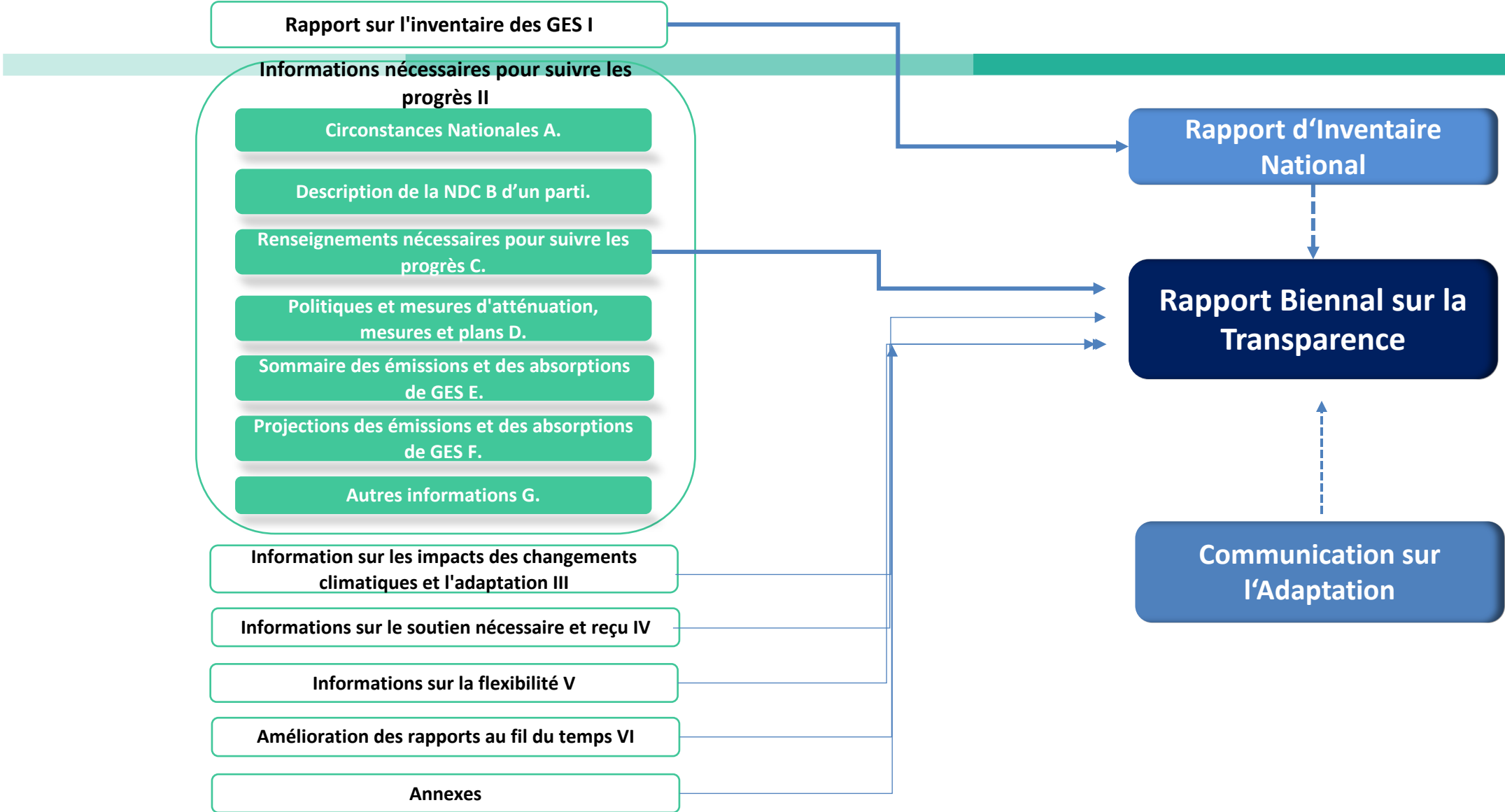
ANNEXES

Aperçu des chapitres

- I. Rapport d'**inventaire** national des GES (**MPG, par. 17-58**)
- II. Informations suivi des **progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN** au titre de l'article 4 de l'AP (**MPG, par. 59-103**)
- III. Informations sur les **impacts du CC et à l'adaptation** en vertu de l'article 7 de l'Accord de Paris (**MPG, para. 104-117**)
- IV. Informations sur le soutien financier, le développement et le transfert de technologies et le RC **fournis et mobilisés** au titre des articles 9 à 11 de l'AP (**MPG, par. 118-129**)
- V. Informations sur le **soutien nécessaire et reçu** au titre des articles 9 à 11 de l'AP (**MPG, par. 130-145**)
- VI. Informations à communiquer **lorsque les CN et les BTR sont soumis** conjointement tous les quatre ans (**1/CP.24, par. 43**) (*évaluation de la vulnérabilité, impact et mesures d'adaptation; recherches et observatoires; éducation, formation et sensibilisation du public*)
- VII. Informations sur la **flexibilité** (**MPG, para. 6**) (*Indiquer (1) les dispositions de flexibilité autodéterminée, (2) les contraintes de capacité (3) les délais estimés pour les améliorations*)
- VIII. **Amélioration des rapports** au fil du temps (**GPM, par. 7-8**) (*domaines d'amélioration, quels sont les domaines liés aux dispositions de flexibilité, besoins de soutien de l'RC liés au reporting*)
- IX. Toute autre information que la Partie considère pertinente pour la réalisation de l'objectif de l'AP

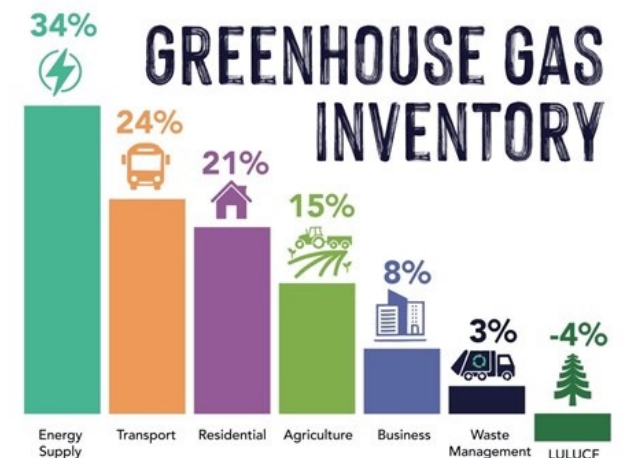
Annexes : i) annexes techniques pour REDD+, selon le cas ; ii) CRT pour les NIR; iii) **CTF pour le suivi des CDN, soutien FTC** fourni/mobilisé et/ou nécessaire et reçu ; iv) informations relatives à la **participation de la Partie aux approches coopératives**

Contour BTR



Chapitre I : Rapport d'Inventaire National

Alinéa(s) des MPG	Titre	Domaines de flexibilité dans le cadre des MPG
Paragraphe 17	A. Définitions	NA
Paragraphe 18 Et 19	B. Circonstances nationales et arrangements institutionnels	NA
Paragraphe 20 À 36	C. Méthodes	<ul style="list-style-type: none"> Analyse par catégorie de clefs (par. 25) Évaluation de l'incertitude (par. 29) Exhaustivité (par. 32) AQ/CQ (par. 34 et 35)
Paragraphe 37	D. Mesures	NA
Paragraphe 38 À 58	E. Directives concernant du reporting	<ul style="list-style-type: none"> Gaz (par. 48) Séries chronologiques (par. 57 et 58)



Chapitre II : Informations nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le réalisation des CDN au titre de l'article 4 de l'AP

A. Circonstances nationales et arrangements institutionnels

E. Résumé des émissions et des absorptions de GES

B. Description de la CDN, y compris les mises à jour

F. Projections des émissions et des absorptions de GES
FX : Projections des émissions et des absorptions de GES

C. Informations nécessaires pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN

G. G. Autres informations

D. Politiques, actions et plans d'atténuation
FX : Estimations des réductions d'émissions de GES prévues et réalisées

Chapitre III : Informations relatives aux impacts des changements climatiques et à l'adaptation



- A. Situation nationale, arrangements institutionnels et cadres juridiques




- B. Impacts, risques et vulnérabilités




- C. Priorités et obstacles en matière d'adaptation




- D. Stratégies, politiques, plans, objectifs et mesures d'adaptation visant à l'intégrer dans les politiques nationales




- E. Progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'adaptation




- F. Suivi et évaluation des mesures et processus d'adaptation



- G. Informations relatives à la prévention, à la minimisation et à la réparation des pertes et dommages associés aux impacts des CC



- H. Coopération, bonnes pratiques, expérience et enseignements tirés



- . Toute autre information liée aux impacts du changement climatique et à l'adaptation

Chapitre III : Informations relatives aux impacts des CC et à l'adaptation

TYPE D'INFORMATIONS	RAPPORT BIENNAL AU TITRE DE LA TRANSPARENCE	COMMUNICATION RELATIVE À L'ADAPTATION	COMMUNICATION NATIONALE D'UNE PARTIE VISÉE À L'ANNEXE I	COMMUNICATION NATIONALE D'UNE PARTIE NON VISÉE À L'ANNEXE I	DOCUMENTS RELATIFS AUX PLANS NATIONAUX D'ADAPTATION
<i>Situation nationale, dispositifs institutionnels et cadres juridiques</i>	●	●		●	●
<i>Effets, risques et vulnérabilités</i>	●	●	●	●	●
<i>Priorités et obstacles dans le domaine de l'adaptation</i>	●	●		●	
<i>Stratégies, politiques, plans, objectifs et mesures visant à intégrer l'adaptation dans d'autres politiques</i>	●	●	●	●	●
<i>Appui nécessaire/appui reçu</i>	●	●			●
<i>Progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'adaptation</i>	●	●	●	●	●
<i>Suivi et évaluation</i>	●	●	●	●	●
<i>Informations relatives aux pertes et préjudices</i>	●				
<i>Coopération, bonnes pratiques, expérience acquise et enseignements à retenir</i>	●	●			●
<i>Mesures d'adaptation et/ou plans de diversification économique débouchant sur des retombées bénéfiques dans le domaine de l'atténuation</i>	●	●			
<i>Contributions à d'autres cadres internationaux</i>		●			
<i>Questions de genre et/ou savoirs traditionnels et locaux</i>	●	●			

Chapitre IV : Informations sur le soutien financier, le développement et le transfert de technologies et le renforcement des capacités nécessaires et reçus au titre des articles 9 à 11 de l'AP

A. Situation nationale, arrangements institutionnels et stratégies nationales

B. Hypothèses, définitions et méthodes sous-jacentes

C. Informations sur l'appui financier nécessaire en vertu de l'article 9 de l'AP

D. Informations sur l'appui financier reçu par les PED parties en vertu de l'article 9 de l'AP

E. Informations sur le développement et le transfert de technologies nécessaires en vertu de l'article 10 de l'AP

F. Informations sur l'appui au développement et au transfert de technologies reçu par les PED parties en vertu de l'article 10 de l'AP

G. Informations sur l'appui au RC nécessaire en vertu de l'article 11 de l'AP

H. Informations sur l'appui au RC reçu par les PED parties en vertu de l'article 11 de l'AP

I. Informations sur l'appui nécessaire et reçu par les PED parties pour la mise en œuvre de l'article 13 de l'AP et les activités liées à la transparence, y compris pour le RC en matière de transparence

Chapitre V : Informations à communiquer lorsque les CN et les BTR sont présentés conjointement tous les quatre ans

A.

**Évaluation de
la
vulnérabilité,
impacts du CC
et mesures
d'adaptation**

B.

**Recherche et
observation
systématique**

C.

**Éducation,
formation et
sensibilisation
du public**

Chapitre VII : Amélioration des rapports au fil du temps

A. Domaines recensés par la Partie et l'équipe TER

B. Comment la Partie aborde ou entend aborder les domaines d'amélioration

C. Domaines d'amélioration liés à la flexibilité

D. Identification des besoins en matière de soutien au renforcement des capacités

Chapitre VIII : Toute autre information

Toute autre information que la Partie juge pertinente pour la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris et susceptible d'être incluse dans son BTR




Outils de Reporting électronique /ETF Reporting



Décision 18/CMA.1

- A demandé au SBSTA d'élaborer :
- **Tableaux communs de Reporting (CRT)** pour les inventaires de GES
 - **Formats tabulaires communs (CTF)** pour le suivi des progrès et des réalisations des CDN
 - FCT pour le soutien fourni, nécessaire et reçu



Décision 5/CMA.3

- A adopté :
- CRT pour les inventaires de GES
 - CTF pour les progrès et les réalisations des CDN
 - CTF pour le soutien fourni, nécessaire et reçu

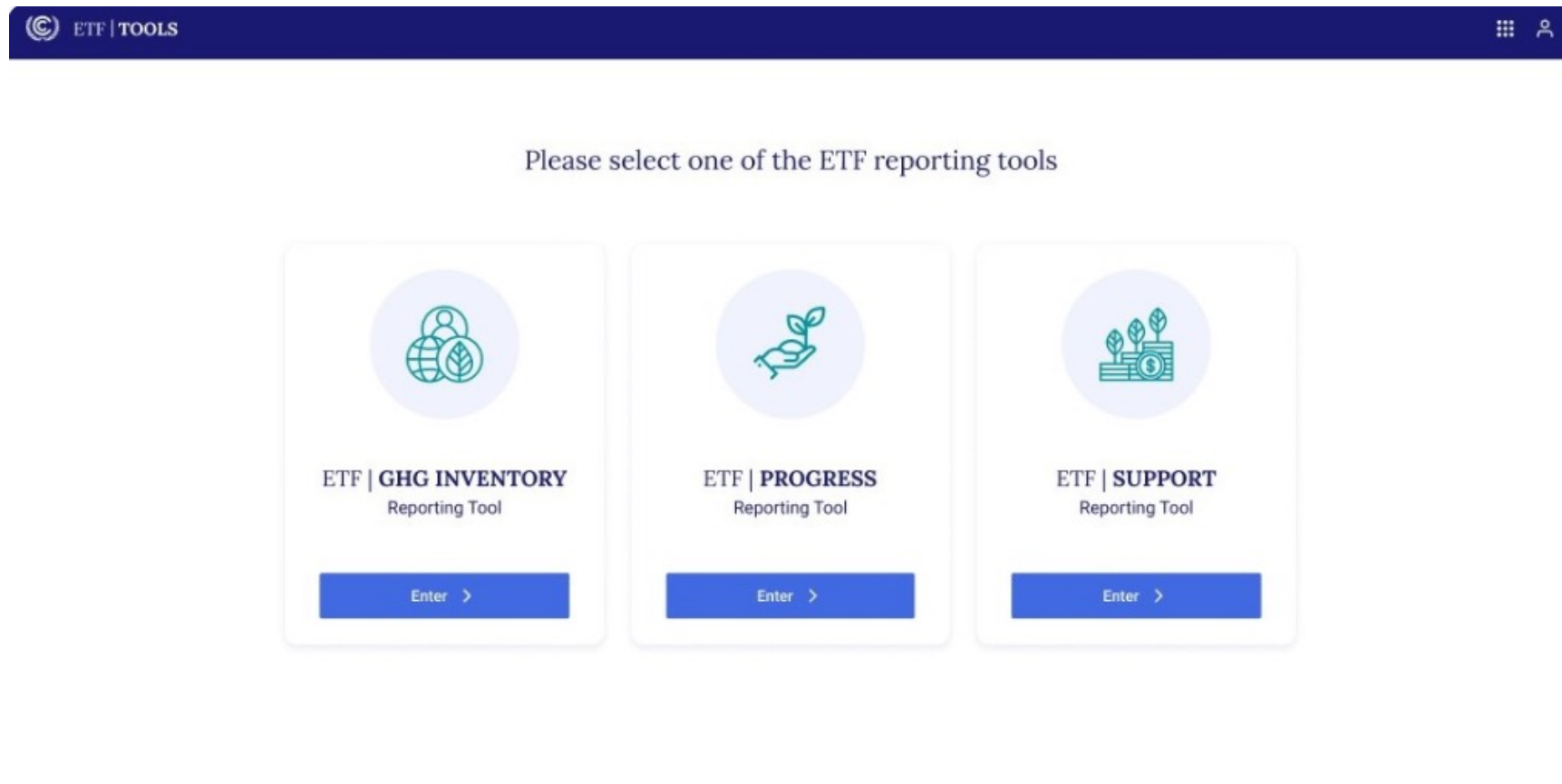


Décision 5/CMA.3

- a demandé au secrétariat :
- Développer des outils de reporting
 - Version test en juin 2023
 - Version finale en juin 2024
 - Faciliter l'interopérabilité avec le logiciel du GIEC
 - Mettre en place un portail Web interactif pour les renseignements de soutien d'ici décembre 2025

Outils de Reporting de l'ETF

- Accueil - <https://apps.unfccc.int/accueil>



Annexe II : CRT pour le Reporting électronique du RNI

62 tableaux CRT : 60 tableaux de substance et 2 tableaux d'index

- Secteur de l'énergie - tous les tableaux (12)
- Secteur des déchets - tous tableaux (5)
- Interopérabilité avec le logiciel d'inventaire du GIEC

TABLE 5.C SECTORAL BACKGROUND DATA FOR WASTE
Incineration and open burning of waste
(Sheet 1 of 1)

Year
Submission
Country

GREENHOUSE GAS SOURCE AND SINK CATEGORIES	ACTIVITY DATA Amount of wastes (incinerated/open burned) (kt wet weight)	IMPLIED EMISSION FACTOR			EMISSIONS		
		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
		(kg/t waste)			(kt)		
5.C.1. Waste Incineration							
5.C.1.a. Biogenic ⁽¹⁾							
5.C.1.a.i. Municipal solid waste							
5.C.1.a.ii. Other (please specify) ⁽²⁾							

Drop down

TABLE 5.C SECTORAL BACKGROUND DATA FOR WASTE
Incineration and open burning of waste
(Sheet 1 of 1)

Year
Submission
Country

GREENHOUSE GAS SOURCE AND SINK CATEGORIES	ACTIVITY DATA Amount of wastes (incinerated/open burned) (kt wet weight)	IMPLIED EMISSION FACTOR			EMISSIONS		
		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
		(kg/t waste)			(kt)		
5.C.1.a.ii							
5.C.1.a.ii							
5.C.1.a.ii							
5.C.1.a.ii							

Annexe III : Formats Tabulaires Communs CTF

12 tableaux du CTF + appendice = 13 tableaux

ETF Progrès :

- Politiques et mesures d'atténuation, actions et plans - Tableau 5
- Les projections des émissions et des absorptions de GES :
 - Tableau 7 (avec mesures)
 - Tableau 8 (avec mesures supplémentaires)
 - Tableau 9 (sans mesures)
- Principales hypothèses et paramètres utilisés pour les projections - Tableau 11

Support ETF :

- Soutien financier mobilisé par des interventions publiques - Tableau III.3
- Soutien nécessaire : financier - Tableau III.6
- Soutien reçu : financier - Tableau III.7

Annex II*

Common tabular formats for the electronic reporting of the information necessary to track progress made in implementing and achieving nationally determined contributions under Article 4 of the Paris Agreement

1. Structured summary: Description of selected indicators

Indicator(s) selected to track progress ^a	Description
{Indicator}	Information for the reference point(s), level(s), baseline(s), base year(s) or starting point(s), as appropriate ^b

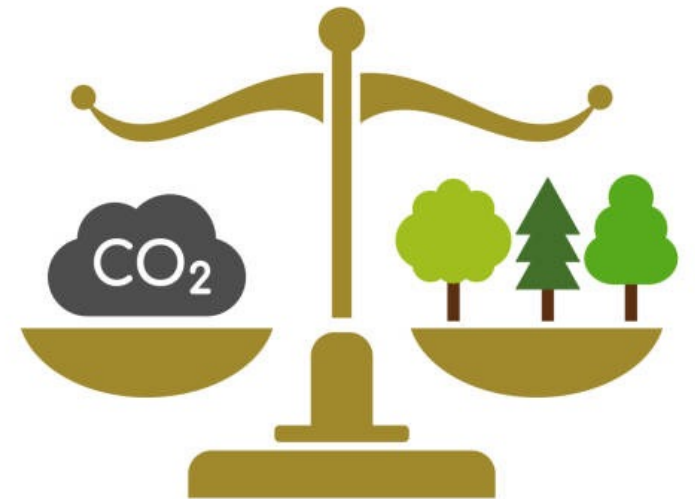
Table 1:
Progress in achievement of the quantified economy-wide emission reduction target: information on mitigation actions and their effects

Name of mitigation action ^c	Sector(s) affected ^d	GHG(s) affected	Objective and/or activity affected	Type of instrument	Status of implementation ^e	Brief description ^f	Base year of implementation	Implementing entity or entities	Estimate of mitigation impact (not cumulative, in Gt CO ₂ -eq)
									20XX ^g 2023

Note: The two final columns specify the year identified by the Party for estimating impacts (based on the status of the measure and whether an ex post or ex ante estimation is available).
Abbreviations: GHG = greenhouse gas; LULUCF = land use, land-use change and forestry.
^a Parties should use an asterisk (*) to indicate that a mitigation action is included in the 'with measures' projection.
^b To the extent possible, the following sectors should be used: energy, transport, industry/industrial processes, agriculture, forestry/LULUCF, waste management/waste, other sectors, cross-cutting, as appropriate.
^c To the extent possible, the following types of instruments should be used: economic, fiscal, voluntary agreement, regulatory, information, education, research, other.
^d To the extent possible, the following descriptive terms should be used to report on the status of implementation: implemented, adopted, planned.
^e Additional information may be provided on the cost of the mitigation actions and the relevant timescale.
^f Optional year or years deemed relevant by the Party.

Annexe IV : Informations relatives à la participation de la Partie aux approches coopératives

- En général, les Parties visées au paragraphe 2 de l'article 6 sont tenues de rapporter sur les points suivants :
 1. Leur conformité aux exigences de participation aux approches coopératives.
 2. Mises à jour des informations fournies par la Partie dans son rapport initial et dans son précédent BTR.
 3. Informations sur les ITMOs autorisés et transférés.
 4. Comment les ajustements correspondants ont été effectués.





REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

CLIMATE
PROMISE



CBIT-GSP
CLIMATE TRANSPARENCY



PROGRAMME NATIONAL
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Merci de votre Attention

Moussa DIOP

Coordinateur réseau francophone sur la
transparence climatique
PNUD Climate HUB

Cet atelier est financé par



CLIMATE
PROMISE

Supported by:
 Federal Ministry
for Economic Affairs
and Climate Action

on the basis of a decision
by the German Bundestag



 Federal Ministry
for Economic Cooperation
and Development



Government of Iceland
Ministry for Foreign Affairs



+ UNDP's
Core Donors



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

CLIMATE
PROMISE



CBIT-GSP
CLIMATE TRANSPARENCY



PROGRAMME NATIONAL
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Join at [menti.com](https://www.menti.com) | use code 2818 9835

QUIZ en ETF/BTR

Go to
www.menti.com

Enter the code

2818 9835



Or use QR code

